

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réser
au
Monite
belge***19017192***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**21 JAN. 2019**Greffe
DIVISION MONSN° d'entreprise : **0842 189 533****Dénomination**(en entier) : **SPRL BOURLARD ACTIVITY**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**Adresse complète du siège : **CHEMIN D'HAVRE,82 - 7030 SAINT-SYMPHORIEN****Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL****PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SPRL BOURLARD ACTIVITY
- CHEMIN D'HAVRE 82 A 7030 SAINT-SYMPHORIEN - NN :0842.189.533 - TENUE AU SIEGE SOCIAL DE
LA SOCIETE EN DATE DU 8 JANVIER 2019**

Présences

Cédric Bourlard – Gérant – 100 parts sociales

Les parts sociales étant réunies en une seule main, les points suivants à l'ordre du jour seront soumis et
approuvés :

-Transfert du siège social au 87, Rue des Ateliers à 7140 Mortanwelz

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Cédric Bourlard – Gérant
Gérant unique

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).